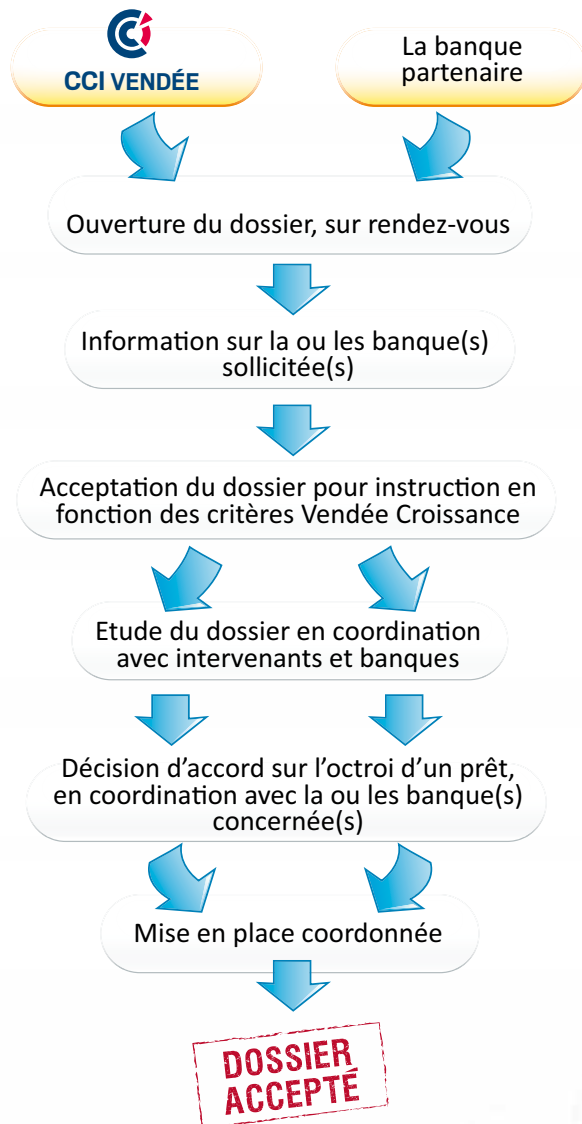




la Démarche



✓ Les avantages de Vendée Croissance

- Apport d'auto-financement
- Renforcement des fonds propres
- Taux 0%
- Dossier monté par la CCI
- Partenariat avec les banques signataires.

✓ Qui contacter ?

- **A la CCI Vendée :**
Développement et Pérennité des Entreprises
Tél : 02 51 45 32 18
Mail : pole.entreprises@vendee.cci.fr
- **A la banque signataire :**
votre chargé de clientèle



CCI VENDÉE

Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée
16 rue Olivier de Clisson - CS 10049 - 85002 La Roche-sur-Yon Cedex
Tél : 02 51 45 32 32 - info@vendee.cci.fr



Débloquez vos financements



...grâce à



© CCI de la Vendée - 2017 / Crédit photos : Fotolia



Débloquez
vos financements
grâce à



Investir, OUI !
mais financer...
comment ?

Avec "Vendée Croissance", la CCI Vendée vous propose un dispositif de proximité destiné à assurer le financement global et coordonné de vos investissements en **partenariat** avec les **banques** participant au dispositif.

Vendée Croissance délivre, en complément de prêts bancaires, des prêts d'honneur qui, apportés en fonds propres, permettent de financer facilement les investissements.

✓ A quoi sert Vendée Croissance ?

Vendée Croissance participe au financement :

- de projet de développement et du BFR qui en découle
- de retournement d'activité
- de mise sur le marché d'innovations ou de produits nouveaux
- de croissance externe,...

✓ Sous quelle forme ?

- prêt d'honneur complétant un financement bancaire obligatoire sous forme de prêt moyen terme ou crédit-bail
- 20 à 70 K€
- co-financement bancaire systématique (de 20 à 70 K€ minimum)
- sans intérêt
- 5 ans (avec différé en capital possible)
- sans autre garantie qu'une assurance invalidité – décès

✓ A qui s'adresse Vendée Croissance ?

Aux entreprises :

- de tous secteurs et de toutes formes juridiques (inscrites au RCS)
- créées depuis au moins 1 an
- saines, à savoir avec :
 - exploitation structurellement bénéficiaire
 - fonds propres positifs
 - absence de perte de la moitié du capital
- bénéficiant d'un financement bancaire concomitant

✓ Comment en bénéficier ?

Les prêts sont attribués sur dossier, à établir auprès de la CCI Vendée. Un conseiller CCI vous accompagne et vous assiste dans la préparation de ce dossier

Exemple :

- Projet : 150 K€
- Autofinancement : 20 K€
- Besoin de financement : 130 K€ financé par :
 - Prêt Vendée Croissance : 65 K€
 - Moyen terme Banque : 65 K€